Fédération Nationale
SAPEURS POMPIERS
DE FRANCE



Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Rassemblement Technique National des Jeunes-Sapeurs Pompiers 2017

Règlement de référence pour les rassemblements départementaux et régionaux

Version du 20 mars 2017
Annule et remplace la version du 26 novembre 2013



REGLEMENT GENERAL
DU RASSEMBLEMENT TECHNIQUE NATIONAL
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

DISPOSITIONS GENERALES

Article 01

Le présent règlement a pour objet de préciser le déroulement des manœuvres d'incendie et de secourisme dans le cadre du rassemblement technique national.

L'ensemble de ces dispositions s'applique au niveau national. En fonction des contraintes et des spécificités locales, ce règlement peut être adapté au niveau départemental et/ou régional. Toutefois, les équipes de JSP sélectionnées pour le rassemblement technique national, à la suite de ces rassemblements départementaux et/ou régionaux, se verront appliquer les dispositions de ce règlement dans sa totalité.

Article 02

Le rassemblement technique national des Jeunes Sapeurs-Pompiers est organisé tous les deux ans sous l'égide de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Il se compose - d'un concours de manœuvres comprenant trois épreuves :
- une manœuvre d'établissement de tuyaux,
- une manœuvre portant sur des techniques de premiers secours en équipe,
- un Questionnaire à Choix Multiples informatique ou dactylographié.

- d'une épreuve complémentaire à dominante sportive et ludique, au choix de l'organisateur, différente de la manœuvre d'établissement ou de secourisme, appelée « Challenge André SIBUE ».

Article 03

Tout Jeune Sapeur-Pompier participant au rassemblement technique national doit justifier, le jour des épreuves, de son identité et de son adhésion au réseau fédéral à l'aide :

- D'une pièce d'identité nationale (carte d'identité nationale, passeport, carte de séjour ou permis de conduire)
  et
- de sa carte fédérale (avec photo) où d'un justificatif de la FNSPF (listing fédéral) en cous de validité le jour de la compétition.

Article 04

Un jeune ayant souscrit un engagement en tant que Sapeur-Pompier au jour du concours ne peut participer aux épreuves du rassemblement technique national, quelle que soit l'épreuve, sous peine de disqualification de l'équipe engagée, hormis pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers justifiant des études en Baccalauréat Professionnel Sécurité Prévention.

Article 05

Une équipe participante au rassemblement technique national est composée de 10 Jeunes Sapeurs-Pompiers, peut être mixte (garçons et filles mélangés) et doit obligatoirement être encadrée par deux animateurs.
Les JSP ne peuvent être issus uniquement que des catégories minimes, cadets et juniors, l'équipe ne pouvant comporter plus de 2 juniors.
La même équipe complète doit obligatoirement participer au concours de manœuvres et au Challenge André SIBUE.

Article 06

Chaque dossier d'inscription comporte les pièces suivantes :

- ✍ Une fiche d'inscription et d'engagement par équipe attestant que les jeunes sont inscrits en qualité de JSP sur le registre de l'Union Départementale ou de l'association départementale. Cette fiche est signée par le président de l'Union Départementale ou par le président de l'association départementale,
- ✍ Un certificat médical de moins d'un an attestant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition de tous les JSP participant (certificat collectif ou individuel).

Article 07

La validation et la transmission des dossiers d'inscription se font obligatoirement par l'intermédiaire du délégué régional, seul lien officiel reconnu par l'organisateur.
Tout dossier incomplet sur le plan administratif et financier ou transmis hors délais peut être rejeté sans appel.

Article 08

Par équipe, seule l'inscription de dix Jeunes Sapeurs-Pompiers et de deux animateurs majeurs est prise en compte par l'organisateur. En cas d'inscription d'une équipe mixte ou d'une délégation mixte composée de plusieurs équipes, l'encadrement est obligatoirement mixte.

Article 09

Le nombre d'équipes participantes est fixé par l'organisateur et la commission nationale des JSP. Une répartition par région est établie en fonction du nombre de Jeunes Sapeurs-Pompiers fédérés.

Article 10

Les départements organisateurs de l'année précédente et de l'année en cours peuvent présenter une équipe départementale en plus du nombre attribué à la région concernée.
Les gardes au drapeau sont issues de ces équipes.

Article 11

Au niveau des chambres d'appel, le jury procède au contrôle des pièces justificatives mentionnées à l'article 03, présentées par les animateurs qui encadrent l'équipe de JSP.

A l'appel de l'équipe, tout JSP qui ne peut pas présenter individuellement les deux pièces justificatives demandées précédemment, ne peut pas participer à la compétition. A ce moment-là, il est possible de le remplacer par tout JSP non inscrit initialement qui peut justifier :

- de son identité (carte d'identité nationale, passeport, carte de séjour ou permis de conduire)
- de son inscription sur les registres de la FNSPF
- de son aptitude médicale (certificat médical individuel de moins d'un an)
- de sa catégorie (minimes, cadets ou juniors)

Ce JSP remplaçant ne doit pas être inscrit dans une autre équipe pour participer à la compétition.

Article 12

Durant le déplacement de l'équipe depuis son département d'origine jusqu'au lieu de la manifestation ou bien directement sur le lieu de la manifestation, un des 10 JSP composant la délégation peut tomber malade ou se blesser entraînant une incapacité à réaliser les manœuvres incendie ou secourisme.

Dans ce cas, l'animateur responsable de l'équipe peut suivre la procédure suivante :

- Prendre contact avec un médecin (SSSM ou civil) qui attestera du caractère récent de la blessure ou de la maladie et surtout de l'incapacité du jeune à faire les épreuves (fournir à l'organisateur un justificatif médical),

- Faire remplacer le JSP indisponible :
  soit par un autre JSP non inscrit initialement en respectant les modalités de l'article 11,
  soit par le JSP qui a tiré au sort l'épreuve du questionnaire ; ce dernier faisant en finalité deux épreuves.

Dans tous les cas (sauf urgence vitale), les 10 JSP inscrits initialement doivent se présenter à la chambre d'appel où le remplacement est effectué et officialisé par le juge arbitre de la compétition.

La procédure de tirage au sort est la suivante :
- Les 9 JSP tirent au sort leur rôle dans les manœuvres. Au cours de ce tirage, le JSP qui tire au sort l'épreuve du questionnaire, retire immédiatement un bulletin qui déterminera également son poste en manœuvre.
- si toutefois l'épreuve du questionnaire n'est pas tirée au sort lors de ce 1er tirage, un 2ème tirage au sort est réalisé pour les 9 JSP (9 bulletins dont 8 blancs et 1 « questionnaire »).
Dans cette situation exceptionnelle l'équipe est classée.

Article 13

Un horaire détaillé indiquant les heures des différentes épreuves sera établi par l'organisateur et joint au dossier d'inscription. Un ou plusieurs exemplaires sont affichés à proximité de la chambre d'appel afin que les concurrents puissent en prendre connaissance.
L'ordre de passage des équipes est effectué par tirage au sort et affiché immédiatement.

Article 14

Tout changement dans le déroulement des épreuves doit être signalé aux animateurs chargés d'en informer leur équipe.

Article 15

L'organisateur doit, à l'aide d'une sonorisation, annoncer le passage de chaque équipe cinq minutes avant, afin qu'elle puisse se présenter à la chambre d'appel.

Article 16

A l'issue du rassemblement, il n'est établi que deux classements :

- Un classement du concours de manœuvres (incendie, secourisme et questionnaire cumulé),
- Un classement du challenge André SIBUE.

Il n'y a pas lieu de réaliser un classement regroupant les deux épreuves.

CONCOURS DE MANŒUVRES

LES EPREUVES

Article 17

Le concours de manœuvres se compose de trois épreuves distinctes :

- Une manœuvre incendie représentée par la réalisation d'un établissement de tuyaux,
- Une manœuvre secourisme représentée par la réalisation de gestes de premiers secours en équipe,
- Le questionnaire consistant en un Questionnaire à Choix Multiples.

Les manœuvres incendie et secourisme sont effectuées sur des aires de manœuvres séparées.

Article 18

La manœuvre incendie porte sur l'établissement de deux lances à débit variable sur division mixte alimentée.

Article 19

La manœuvre secourisme est tirée au sort parmi deux thèmes non évolutifs :

- Thème 1 : Conduite à tenir face à une victime inconsciente qui respire,
- Thème 2 : Conduite à tenir face à une victime qui présente un arrêt cardiaque.

Le déroulement chronologique et les gestes techniques sont basés sur les recommndations relatives aux premiers secours en vigueur.

Le thème est tiré au sort et affiché immédiatement en présence du président du jury ou de son représentant, au plus tard la veille du rassemblement technique national.

Article 20

Les questions du Questionnaire à Choix Multiples portent sur les cycles JSP1 et JSP2 du plan de formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers.
Le JSP qui présente des difficultés de compréhension de language écrit (Dysprasie, Dysléxie,…) peut fournir une attestation d'un spécialiste (attestation MDPH, orthophoniste,…) justifiant de ses difficultées et indiquant le dispositif compensatoire afin que l'organisateur mette en place les mesures nécessaires pour lui permettre de réaliser son questionnaire dans les meilleures conditions possibles.

LA COMPOSITION DE L'EQUIPE

Article 21

Lors de la présentation de l'équipe à la chambre d'appel, les 10 JSP tirent au sort leur type d'épreuve (incendie, secourisme ou QCM) ainsi que leur fonction au sein du type d'épreuve.
Les fonctions de chaque JSP doivent rester identifiables tout au long de la manœuvre (chasubles, brassards ou autres).

Article 22

A l'issue du tirage au sort, les 10 JSP sont répartis en deux détachements :

- Un détachement de 5 JSP, accompagné par un animateur, chargé des établissements et composé :
  - d'un chef de détachement incendie,
  - de deux binômes : Un binôme d'attaque,
    Un binôme d'alimentation qui deviendra binôme d'attaque à la fin de sa mission de BAL.

- Un détachement de 4 JSP, accompagné par un animateur, chargé du secourisme et composé :
  - d'un chef de détachement secourisme,
  - de trois équipiers secourisme.

Le JSP qui tire au sort l'épreuve du questionnaire doit répondre au Questionnaire à Choix Multiples.

LA TENUE

Article 23

La tenue pour le concours de manœuvres doit être réglementaire, standard et uniforme pour les 10 JSP de l'équipe :
- Veste et pantalon ou combinaison,
- Bottes ou rangers,
- Ceinturon de feu,
- Casque pour l'incendie (F2 JSP) et casquette pour le secourisme,
- Gants de manœuvres pour l'incendie.



LE MATERIEL

Article 24

Chaque équipe doit être dotée du matériel suivant :

- Quatre tuyaux Ø 70 mm de 20m de longueur,
- Six tuyaux Ø 45mm de 20m de longueur munis de courroies à boucle,
- Deux LDMR Ø 45mm,
- Une division mixte de 65 x 65 x 2 x 40 à robinets,
- Un collier cervical multi-tailles adulte, réglable (le choix du modèle et du fabricant est laissé à l'appréciation de l'équipe).

Chaque équipe doit présenter tout le matériel incendie au contrôle des tuyaux qui sont mesurés. Une tolérance d'un maximum de – 30 cm est acceptée sur les 20 mètres de long de chaque tuyau (longueur ≥ à 19,70 mètres).

Article 25

L'organisateur du concours doit fournir pour chaque terrain de manœuvres le matériel identique suivant :

Pour les établissements :

- Deux dévidoirs normalisés vides avec chaînette et système de fixation de la division mixte,
- Un poteau d'incendie muni d'une vanne 1/4 de tour sur orifice Ø 70 mm avec manomètre de pression dynamique à 7 bars minimum,
- Deux cibles.

Pour les thèmes portant sur une technique de premier secours en équipe :

- Un casque de motard intégral,
- Un coussin à placer sous la tête de la victime en PLS,
- Deux couvertures,
- Un mannequin (tronc-bras-jambes) homologué sans ordinateur muni d'un écran facial pour les insufflations,
- Un Défibrillateur Automatisé Externe de formation (Défibrillateur Semi-Automatique),
- Un sèche-cheveux,
- Un disjoncteur,
- Une prise de courant,
- Deux téléphones dont celui du JSP branché sur un système d'enregistrement,
- Un panneau d'identification du lieu de manœuvre mentionnant également un numéro de contre-appel.

JURY ET EVALUATION

Article 26

Les différents jurys du concours de manœuvres sont composés par le jury national et des personnes qualifiées, détenteurs de la formation d'animateur de Jeunes Sapeurs-Pompiers, qui constituent le jury complémentaire. La commission nationale des JSP est chargée d'établir la grille de répartition des membres du jury.
Le jury complémentaire est proposé par l'organisateur avec l'approbation du délégué régional et la validation de la commission nationale des JSP. Tous les juges des ateliers secourisme sont des formateurs aux premiers secours qui doivent être à jour de la formation de maintien des acquis et du recyclage du jury.

Article 27

Chaque équipe de 10 JSP est encadrée par deux animateurs. Un des deux animateurs est le "référent incendie" et l'autre le "référent secourisme". Chacun d'eux assiste à la manœuvre de son équipe sur le terrain, respectivement à l'emplacement qui lui est réservé. (Cf. schéma des terrains de manœuvres)
Une fois la manœuvre débutée, vu la proximité avec leur équipe, ces deux référents doivent rester neutre et n'ont aucunement le droit d'intervenir physiquement ou verbalement au profit de leurs JSP sous peine de disqualifier leur équipe.

Article 28

A la fin de l'épreuve, chaque référent prend en compte la fiche de bonification de points de son équipe qu'il signe et sur laquelle il mentionne son nom et l'heure de fin de passage. Cet échange se fait avec les juges de terrain de manœuvres.

Tout litige ou contestation matérielle et/ou technique doit être adressé par le référent aux juges arbitres de l'épreuve concernée dans la demi-heure qui suit la fin de la manœuvre. Aucune contestation ou réclamation n'est prise en compte si elle n'a pas suivi ce cheminement et respecté ce délai.
L'ensemble des réclamations est étudié en une seule fois par les juges arbitres.

Pour justifier sa requête, le référent peut s'appuyer sur un support vidéo, sonore ou photo explicite, sans interprétation possible qui permet aux juges arbitres de constater très facilement du bien fondé de la réclamation. Les supports vidéo ou photo doivent être enregistrés en plan assez large pour permettre aux juges arbitres d'avoir la certitude que les images proviennent de la manœuvre concernée par la réclamation. Le port sur le JSP d'enregistreur vidéo, photo ou sonore est proscrit.

Les juges arbitres restent souverains et la décision finale doit être respectée.

ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT

Article 29

Chaque manœuvre est évaluée à l'aide d'une grille de bonification de points. Dans chaque type d'épreuve (incendie, secourisme ou questionnaire), les JSP doivent chercher à exécuter avec précision et rigueur les gestes de manœuvre ou répondre le mieux possible aux questions pour accumuler le plus de points possibles. Les points obtenus par chaque équipe sont additionnés pour donner le classement final.

Le nombre de points maximum à obtenir aux manœuvres incendie et secourisme est respectivement de 140 points. Le nombre de points maximum à obtenir au questionnaire est de 20 points. Pour une équipe, l'objectif final est de totaliser 300 points.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes à l'issue des deux manœuvres et du questionnaire, pour les trois premières places uniquement, le partage se fait suivant le meilleur temps de la manœuvre d'établissement. Si l'égalité persiste, l'age du JSP ayant répondu au questionnaire sera pris en compte en favorisant le plus jeune.

Les trois premières équipes sont récompensées.

L'équipe qui termine à la première place du classement est reconnue Championne de France et est qualifiée d'office pour participer au concours international du CTIF l'année suivante.

CHALLENGE ANDRE SIBUE

LES EPREUVES

Article 30

Le règlement pour l'épreuve complémentaire donnant droit au challenge André SIBUE est établi pour chaque rassemblement par l'organisateur qui propose un thème de son choix à la commission nationale des Jeunes Sapeurs-Pompiers. Ce règlement est obligatoirement diffusé aux équipes la veille de l'épreuve lors du tirage au sort.

LA TENUE

Article 31

La tenue pour le challenge André SIBUE est définie par l'organisateur.

ATTRIBUTION DU CHALLENGE

Article 32

Le challenge est décerné, pour deux ans, à l'équipe classée 1ère et est remis en compétition à chaque rassemblement national.

Il est attribué définitivement à l'équipe qui le gagne trois fois consécutives.

Les équipes étrangères invitées au rassemblement technique national peuvent participer à ces épreuves dans les mêmes conditions. Elles figureront au classement, mais ne pourront en aucun cas, se voir attribuer le challenge André SIBUE.

REGLEMENT DU CONCOURS DE MANŒUVRES
INCENDIE

(basé sur le Guide National de Référence relatif à l'établissement des lances)

Terrain de manœuvres (Cf. schéma du terrain de manœuvres incendie)

Le terrain de manœuvres incendie se décompose en trois aires distinctes :

- Une aire de départ représentée par deux rectangles de 1m x 4m, matérialisés au sol, dans lesquels l'équipe prend place avec son matériel pour débuter l'épreuve,
- Une aire de manœuvres consacrée à l'établissement des tuyaux,
- Une zone "référent" représentée par un couloir de 33m x 1m, matérialisé au sol, dans lequel l'animateur désigné comme le "référent incendie" se place pour observer la manœuvre de son équipe.
- Une zone d'arrêt du dévidoir représentée par un carré de 2m x 2m, matérialisé au sol. Le PI est placé sur l'un des côtés du carré conformément au schéma du terrain de manœuvres.

Présentation de l'équipe

A l'appel du détachement, les JSP placent leur matériel conformément au schéma et s'alignent à leurs emplacements respectifs, dans l'aire réservée à cet effet en vue de leur présentation aux jurys.

Le chef de détachement se met au garde à vous, place son équipe au garde à vous avec l'ordre ***« Garde à vous »*** puis présente au jury son détachement, tous dans la même tenue, avec l'ordre (sans hurler) ***« A vos rangs, à vos fonctions »***.

A partir de ce moment, tous les manœuvrants annoncent leur fonction :

« Chef de détachement incendie »
« Chef binôme d'attaque »
« Equipier binôme d'attaque »
« Chef binôme d'alimentation »
« Equipier binôme d'alimentation »

Pour tous les personnels en position de garde à vous, aucun mouvement n'est toléré.
Pour toute la durée de la manœuvre, les ordres sont annoncés clairement et distinctement mais sans hurler.

Début de la manœuvre

L'ordre de départ de la manœuvre est donné par le jury en annonçant ***« Vous pouvez débuter la manœuvre »***. A partir de ce moment-là, le chef de détachement peut annoncer ***« BAT, en reconnaissance »*** et débuter la manœuvre.

CHRONOLOGIE ET ROLE DE CHAQUE MANŒUVRANT

ETABLISSEMENT DE DEUX LANCES SUR DIVISION MIXTE ALIMENTEE

Chef de Détachement Incendie	**Chef BAT**	**Equipier BAT**	**Chef BAL**	**Equipier BAL**
Phase A : La présentation au jury				
Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ face à son équipe	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ
Se met au garde à vous et ordonne à son personnel : ***« Garde à vous »***				
	Se met au garde à vous	Se met au garde à vous	Se met au garde à vous	Se met au garde à vous
Annonce : ***« A vos rangs, à vos fonctions »***				
Annonce : ***« Chef de détachement incendie »***				
	Annonce : ***« Chef binôme d'attaque »***			
		Annonce : ***« Equipier binôme d'attaque »***		
			Annonce : ***« Chef binôme d'alimentation »***	
				Annonce : ***« Equipier binôme d'alimentation »***
Attend l'ordre du jury pour débuter la manœuvre				
Action 1 : La reconnaissance				
Après l'ordre du jury, annonce ***« BAT en reconnaissance »***				

Part en courant en direction des cibles pour effectuer la reconnaissance	Suit le chef de détachement sans prendre de matériel	Suit le chef BAT sans prendre de matériel	Reste immobile dans l'aire de départ	Reste immobile dans l'aire de départ
Relève les deux cibles (cible de gauche en 1er)				
Revient dans l'aire de départ à son emplacement initial au garde à vous	Revient dans l'aire de départ à son emplacement initial au garde à vous	Revient dans l'aire de départ à son emplacement initial au garde à vous		
Action 2 : La prise de matériel				
Donne les missions aux binômes : ***« Mission 1 : BAT 1 – Etablissement d'une 1ère lance »*** ***« Mission 2 : BAL – Alimentation de la division mixte avec l'emploi du dévidoir »***				
Ordonne : ***« Pour l'établissement d'une lance sur division mixte alimentée, En reconnaissance »***				
DECLENCHEMENT DES CHRONOMETRES				
	Se munit d'une LDMR et d'un tuyau de ∅ 45mm	Se munit de deux tuyaux de ∅ 45mm	Se saisit du dévidoir muni d'une division mixte	Se saisit du dévidoir muni d'une division mixte
Commande ***« En avant »***				
Se rend à l'emplacement prévu de la division mixte	Suit le chef de détachement	Suit le chef BAT	Suit le BAT	Suit le BAT
S'arrête sur l'emplacement de la division mixte, se tourne vers ses binômes et commande ***« Halte »***				
	Au commandement ***« Halte »***, s'arrête et attend l'ordre d'exécution de sa mission	Au commandement ***« Halte »***, s'arrête et attend l'ordre d'exécution de sa mission	Au commandement ***« Halte »***, stoppe le dévidoir à 5 ou 6 mètres environ de l'emplacement de la division mixte, matérialisé par le chef de détachement	Au commandement ***« Halte »***, stoppe le dévidoir à 5 ou 6 mètres environ de l'emplacement de la division mixte, matérialisé par le chef de détachement

Action 3 : Alimentation de la division mixte **Action 4 : Etablissement d'une 1ère lance**				
Commande ***« Emplacement de la division mixte, ICI »*** en indiquant l'emplacement matérialisé au sol ***« Prise d'eau à utiliser le poteau d'incendie »*** en montrant la direction du PI ***« Etablissez »***				
Se rend au 1er point d'attaque (à gauche en regardant les cibles), se place dos au feu et commande au BAT : ***« Pour abattre la cible »*** en montrant la direction de la cible ***« 1er point d'attaque, Ici »*** en indiquant l'emplacement matérialisé au sol ***« Prise d'eau à utiliser, la division mixte »*** en montrant la direction de la division mixte ***« Etablissez »***			Au commandement ***« Etablissez »***, enlève la chaînette qui maintient le dévidoir serré	Au commandement ***« Etablissez »,*** se retourne, élève la traverse au niveau de ses hanches pour faciliter au chef la prise ultérieure de la division mixte
Se rend au 2ème point d'attaque, se place dos au feu et attend la mise à disposition du BAL	Après le commandement ***« Etablissez »***, se rend au point d'attaque désigné, se tourne dos au feu, dépose sa lance sur le flanc partiellement ouverte sur le point désigné (diffuseur en direction des cibles), déroule son tuyau et le raccorde à la lance (courroie du côté de la lance)	Après le commandement ***« Etablissez »***, se place à la gauche de son chef d'équipe, se tourne dos au feu, déroule un tuyau	Décroche la division mixte et l'amène à l'emplacement désigné par le chef de détachement tout en gardant le dos au feu	Met un pied sur le disque du dévidoir pour le freiner
	Donne l'autre demi-raccord à son équipier	Raccorde son tuyau à celui de son chef d'équipe (courroie du côté de la lance) et fait une réserve au niveau du raccord	Commande à son équipier ***« Halte, Basculez, En avant »,*** tout en maintenant manuellement la division mixte à terre	
	Arrange la réserve de son tuyau	Prend son 2ème tuyau et son 2ème demi-raccord et se rend au niveau de la division mixte		Sur ordre du chef BAL, stoppe le déroulement du tuyau avec son pied, fait basculer le dévidoir qu'il entraîne en ligne droite en direction du poteau d'incendie

	Se tient prêt à la lance qu'il règle en jet diffusé de protection, toujours dos au feu	Range son 2ème tuyau près de la division mixte	Quand le tuyau est déroulé de 20 mètres, laisse la division mixte, robinets fermées sauf celui de la tubulure de gauche (en étant dos au feu) légèrement ouverte pour permettre de purger l'air et rejoint, si possible, son équipier pour l'aider à entraîner le dévidoir vers le PI	
				Dès lors que le 2ème raccord de ∅ 70mm tombe au sol (40 mètres de tuyaux déroulés), peut dévier de sa trajectoire pour effectuer une réserve et venir à hauteur du PI
		Raccorde son 2ème demi-raccord sur la tubulure de droite de la division mixte (en étant dos au feu)	Une fois le dévidoir à hauteur du PI, commande ***« Halte »***	
	Commande à son équipier ***« Ouvrez »,***			Au commandement ***« Halte »***, arrête le dévidoir
		Au commandement ***« Ouvrez »***, ouvre entièrement la tubulure de la division mixte	Achève de dérouler le tuyau du dévidoir jusqu'au prochain raccord qu'il démonte et branche sur le PI après avoir purgé celui-ci	Maintient le dévidoir pendant que le chef déroule le tuyau jusqu'au prochain raccord en freinant le disque du dévidoir avec un pied
	Une fois la lance en eau ouverte entièrement, se tourne face au feu et lorsqu'il est doublé par son équipier, règle la lance en jet plein et abat la cible	Remonte la totalité de l'établissement qu'il surveille, arrange les réserves si nécessaire et vient doubler son chef d'équipe à la lance	Arrange la réserve et ouvre le PI	Range le dévidoir reconditionné dans le parc matériel, sans qu'il ne déborde, demi-raccord raccordé sur le dévidoir et chaînette raccrochée
	Ferme sa lance une fois la cible abattue	Reste en position avec son chef d'équipe	Vérifie la bonne disposition de la réserve et remonte la totalité de l'établissement tout en suivant l'eau, jusqu'à la division mixte qu'il ferme	Remonte à la suite de son chef d'équipe, la totalité de l'établissement qu'il vérifie jusqu'à la division mixte
			Se porte au niveau du chef de détachement et se met à disposition en annonçant ***« Division mixte alimentée, à disposition »***	Se porte au niveau du chef de détachement et se met à disposition avec son chef d'équipe

Action 5 : Etablissement d'une 2ème lance				
Après la mise à disposition du BAL, commande au BAL qui devient BAT n°2 : ***« Mission 3 – Pour le BAL qui devient BAT2 : Etablissement d'une 2ème lance »*** ***« Pour abattre la cible »*** en montrant la direction de la cible				
« 2ème point d'attaque, Ici » en indiquant l'emplacement matérialisé au sol ***« Prise d'eau à utiliser, la division mixte »*** en montrant la direction de la division mixte ***« Etablissez »***				
			Après l'ordre ***« Etablissez »***, se rend au parc matériel pour prendre une LDMR et un tuyau de ∅ 45mm	Après l'ordre ***« Etablissez »***, se rend au parc matériel pour prendre deux tuyaux de ∅ 45mm
			Revient à l'emplacement indiqué par le chef de détachement	Suit son chef d'équipe jusqu'à l'emplacement indiqué par le chef de détachement
			Se tourne dos au feu, dépose sa lance sur le flanc partiellement ouverte sur le point désigné (diffuseur en direction des cibles), déroule son tuyau et le raccorde à la lance (courroie du côté de la lance)	Se place à la droite de son chef d'équipe, se tourne dos au feu, déroule un tuyau
			Donne l'autre demi-raccord à son équipier	Raccorde son tuyau à celui de son chef d'équipe (courroie du côté de la lance) et fait une réserve au niveau du raccord
			Arrange la réserve de son tuyau	Prend son 2ème tuyau et son 2ème demi-raccord et se rend au niveau de la division mixte
			Se tient prêt à la lance qu'il règle en jet diffusé de protection, toujours dos au feu	Range son 2ème tuyau près de la division mixte

				Raccorde son 2ème demi-raccord sur la tubulure de gauche de la division mixte (en étant dos au feu)
			Commande à son équipier ***« Ouvrez »***,	
				Au commandement ***« Ouvrez »***, ouvre entièrement la tubulure de la division mixte
			Une fois la lance en eau ouverte entièrement, se tourne face au feu et lorsqu'il est doublé par son équipier, règle la lance en jet plein et abat la cible	Remonte la totalité de l'établissement qu'il surveille, arrange les réserves si nécessaire et vient doubler son chef d'équipe à la lance
			Ferme sa lance une fois la cible abattue	Reste en position avec son chef d'équipe
ARRET DES CHRONOMETRES DES QUE LA 2ème CIBLE EST ABATTUE				
Phase B : La fin de la manœuvre				
Commande ***« Fermez, Démontez, Roulez »***	Démonte, enlève et roule les tuyaux	Démonte, enlève et roule les tuyaux	Démonte, enlève et roule les tuyaux	Démonte, enlève et roule les tuyaux

NOTA :

En cas de fuite sur un tuyau de l'établissement (gros ou petit) pendant le déroulement de la manœuvre, le chef de détachement annonce distinctement aux jurys ***« Tuyau percé »***. Les chronométreurs arrêtent immédiatement les chronomètres.

Le remplacement du tuyau percé est fait par le binôme concerné, à l'initiative et au commandement du chef de détachement.

Dans ce cas, le remplacement se fait chronomètres arrêtés, à partir de l'ordre de remplacement jusqu'à la réouverture du poteau ou de la division mixte.

FICHE DE BONIFICATION INCENDIE (140 points)

Nom de l'équipe : ..... **Département** : .....

	Actions de l'équipe (items)	Validation de l'item	Points à cumuler
1	**Phase A : La présentation au jury de l'équipe est effectuée**		**3**
2	Chaque JSP respecte son emplacement défini		1
3	L'habillement des JSP est réglementaire, standard et uniforme, conformément à l'article 23		1
4	Le matériel est correct et bien placé dans l'emplacement défini		1
5	Les fonctions annoncées sont correctes		1
6	Tous les JSP sont présentés au garde à vous		1
7	L'ordre de départ du jury est attendu avant de commencer la manœuvre		1
8	**Action 1 : La reconnaissance est effectuée (les cibles sont relevées)**		**8**
	Le chef de détachement		
9	L'ordre ***« BAT en reconnaissance »*** est donné correctement		1
10	Le déplacement se fait en courant		1
11	Les cibles sont relevées dans le bon ordre		1
12	Le chef de détachement revient se placer au garde à vous		1
	Le binôme d'attaque		
13	Suit le chef sans prendre de matériel		1
14	Revient à son emplacement initial au garde à vous		1
15	**Action 2 : La prise de matériel est effectuée**		**8**
	Le chef de détachement		
16	Les missions 1 et 2 annoncées sont exactes		1
17	L'ordre d'établissement de la lance est correct		1
18	L'ordre ***« En avant »*** est donné correctement		1
19	L'ordre ***« Halte »*** est donné sur l'emplacement de la division mixte		1
	Les binômes d'attaque et d'alimentation		
20	Les binômes se munissent de leur matériel conformément au règlement		1
21	Les binômes stoppent leur course à l'ordre ***« Halte »***		1
22	Le dévidoir est à 5 ou 6 mètres de l'emplacement de la division mixte		1
23	Les binômes prennent soin de leur matériel et ne le projettent pas au sol		1
24	**Action 3 : La division mixte est alimentée en eau**		**8**
	Le chef de détachement		
25	Les ordres d'établissement de la division mixte sont corrects		1
26	L'emplacement de la division mixte et la direction du PI sont désignés de façon claire		1
	Le binôme d'alimentation		
27	Le binôme remonte et vérifie l'établissement (chef du binôme en 1er)		1
28	Le binôme se met à disposition du chef de détachement (ordre correct)		1
29	Le binôme prend soin de son matériel et ne le projette pas au sol		1
	Le chef du binôme d'alimentation		
30	La chaînette du dévidoir est retirée		1
31	La division est amenée à l'emplacement prévu à cet effet		1
32	La manœuvre se fait dos au feu		1
33	L'ordre ***« Halte, Basculez, En avant »*** est donné correctement		1
34	La division est maintenue au sol jusqu'au 1er raccord tombé au sol en restant dos au feu		1
35	La tubulure de gauche de la division est laissée légèrement ouverte		1
36	L'ordre ***« Halte »*** est donné quand le dévidoir est à hauteur du PI		1
37	Le PI est purgé avant de raccorder le tuyau		1
38	La réserve du tuyau est arrangée au niveau du PI		1
39	La tubulure de la division laissée ouverte initialement est fermée à son retour		1
	L'équipier du binôme d'alimentation		
40	La traverse du dévidoir est maintenue au niveau des hanches		1
41	Le disque du dévidoir est à chaque occasion freiné avec le pied (à 5 ou 6 mètres de la division ou au PI)		1
42	Le dévidoir est basculé pour être emmené vers le PI		1
43	Le dévidoir est entraîné en ligne droite en direction du PI		1
44	Le dévidoir est stoppé à l'ordre ***« Halte »*** à hauteur du PI		1
45	Le dévidoir est rangé correctement dans l'aire de départ		1

46	**Action 4 : La 1ère lance est établie en eau**		**8**
	Le chef de détachement		
47	La mission ***« Pour abattre la cible »*** est donnée correctement face à la cible de gauche, dos au feu		1
48	La direction de la cible est désignée de façon claire		1
49	L'ordre d'établissement de la 1ère lance est correct		1
50	Le point d'attaque et la direction de la division sont désignés de façon claire		1
	Le binôme d'attaque n°1		
51	Le binôme manœuvre dos au feu		1
52	Les courroies des tuyaux sont toutes placées du côté de la lance		1
53	Les réserves sont toutes correctement arrangées		1
54	Le binôme prend soin de son matériel et ne le projette pas au sol		1
	Le chef du binôme d'attaque n°1		
55	La lance est déposée partiellement ouverte sur le point d'attaque conformément au règlement		1
56	La lance est raccordée avant de donner le demi-raccord à l'équipier		1
57	Le demi-raccord est donné à l'équipier		1
58	La lance est réglée en jet diffusé de protection jusqu'à ce qu'il soit doublé par l'équipier		1
59	L'ordre ***« Ouvrez »*** est donné correctement		1
60	Le chef abat la cible après avoir été doublé par son équipier		1
61	Le chef ferme la lance une fois la cible abattue		1
	L'équipier du binôme d'attaque n°1		
62	Le tuyau de réserve est rangé près de la division conformément au règlement		1
63	Attend l'ordre ***« Ouvrez »*** pour ouvrir la division entièrement		1
64	Remonte l'établissement sur toute sa longueur et arrange les réserves si nécessaire		1
65	Vient doubler son chef		1
66	**Action 5 : La 2ème lance est établie en eau**		**8**
	Le chef de détachement		
67	Le chef de détachement se trouve au 2ème point d'attaque pour donner l'ordre		1
68	La mission 3 annoncée est exacte		1
69	La mission ***« Pour abattre la cible »*** est donnée correctement face à la cible de droite, dos au feu		1
70	La direction de la cible est désignée de façon claire		1
71	L'ordre d'établissement de la 2ème lance est correct		1
72	Le point d'attaque et la direction de la division sont désignés de façon claire		1
	Le binôme d'attaque n°2		
73	Le binôme attend l'ordre du chef de détachement pour se rendre au parc matériel		1
74	Le binôme se munit de son matériel conformément au règlement		1
75	Le binôme manœuvre dos au feu		1
76	Les courroies des tuyaux sont toutes placées du côté de la lance		1
77	Les réserves sont toutes correctement arrangées		1
78	Le binôme prend soin de son matériel et ne le projette pas au sol		1
	Le chef du binôme d'attaque n°2		
79	La lance est déposée partiellement ouverte sur le point d'attaque conformément au règlement		1
80	La lance est raccordée avant de donner le demi-raccord à l'équipier		1
81	Le demi-raccord est donné à l'équipier		1
82	La lance est réglée en jet diffusé de protection jusqu'à ce qu'il soit doublé par l'équipier		1
83	L'ordre ***« Ouvrez »*** est donné correctement		1
84	Le chef abat la cible après avoir été doublé par son équipier		1
85	Le chef ferme la lance une fois la cible abattue		1
	L'équipier du binôme d'attaque n°2		
86	Le tuyau de réserve est rangé près de la division conformément au règlement		1
87	Attend l'ordre ***« Ouvrez »*** pour ouvrir la division entièrement		1
88	Remonte l'établissement sur toute sa longueur et arrange les réserves si nécessaire		1
89	Vient doubler son chef		1
90	**Phase B : La fin de la manœuvre est annoncée**		**2**
91	L'ordre donné par le chef de détachement est exact		1
92	A la fin de la manœuvre, aucun tuyau n'est percé ou perd de l'eau au niveau des raccords		1

	Temps d'exécution de la manœuvre à inscrire par les juges : (Bonification unique qui ne se cumule pas)	..... min	..... sec
93	Le temps d'exécution de la manœuvre est inférieur ou égal à 4 minutes		5
	Le temps d'exécution de la manœuvre est compris entre 4'01" et 4'15" inclus		4
	Le temps d'exécution de la manœuvre est compris entre 4'16" et 4'30" inclus		3
	Le temps d'exécution de la manœuvre est compris entre 4'31" et 4'45" inclus		2
	Le temps d'exécution de la manœuvre est compris entre 4'46" et 5'00" inclus		1

94	Le référent incendie et les JSP de l'équipe font preuve de fair-play et de savoir-être		5

RECAPITULATIF DES POINTS OBTENUS

Phase A validée		x 3 points	
Nombre d'actions validées		x 8 points	
Phase B validée		x 2 points	
Nombre de points de bonification		x 1 point	
Points du fair-play		x 5 points	
Points du temps de manœuvre	..... point(s) / 5		
Nombre de points obtenus par l'équipe			

PRISE EN COMPTE ET EMARGEMENT

Jury N°		**Heure de prise en compte des points**	
Nom du responsable du jury		**Nom du référent incendie**	
Signature du responsable du jury		**Signature du référent**	

CADRAGE ET INFORMATIONS DIVERSES
INCENDIE

✓ En fonction des postes occupés, les manœuvrants doivent donner des ordres ou annoncer des missions. La totalité des termes, rédigés en gras et en italique dans ce règlement, doit au minimum être précisément exprimée au cours de la manœuvre incendie. Par contre, les équipes ne peuvent pas être pénalisées si elles utilisent des termes supplémentaires. (Exemple : Nom de l'équipe lors de la présentation).

✓ Tous les JSP composant l'équipe portent une tenue réglementaire, standard et uniforme (Art. 23). Tout signe distinctif ajouté à la tenue de base doit être porté à l'identique par tous les JSP de l'équipe (insigne, pucelle, écusson, bande velcro, …). Seuls les velcros des grades de JSP peuvent être différents tant sur la couleur, sur la taille que sur l'emplacement sur la tenue.

✓ Toutes les méthodes peuvent être utilisées pour dérouler les tuyaux de ∅ 45mm.

✓ Lorsque les tuyaux sont déroulés, il est admis que les demi-raccords puissent se retrouver au-delà des point d'attaque en direction des cibles.

✓ L'équipier BAL est libre d'utiliser le pied gauche ou le pied droit pour freiner le disque du dévidoir.

✓ Aucun positionnement précis du chef BAL et de l'équipier BAL n'est imposé au niveau de la flèche du dévidoir au moment d'établir la division mixte. Le choix est laissé aux JSP de se répartir de chaque côté de la flèche en fonction de la pertinence de la réflexion.

✓ Lors de sa reconnaissance en compagnie du BAT, le chef de détachement n'a aucune obligation de passer par l'emplacement de la division mixte avant de se rendre aux cibles.

✓ Le jury ne s'attarde pas à vérifier le réglage du débit et du type de jet des lances avant le départ. Pour le type de jet, les chefs BAT ont la possibilité, sans pénalité, de régler le jet en diffusé de protection au cours de la manœuvre. Quant au débit, une quantité d'eau insuffisante est préjudiciable au bon déroulement de la manœuvre et pénalisant pour les JSP.

✓ Le dévidoir sera considéré correctement stoppé à 5 ou 6 mètres de l'emplacement de la division si, au moment où le dévidoir est totalement arrêté, le bas des deux roues touchent le sol, simultanément, entre les deux lignes (les lignes faisant parties de la zone d'arrêt).

✓ Les deux tuyaux supplémentaires doivent être rangés à côté de la division conformément au schéma.

✓ Le terrain Incendie n'est délimité que par le barriérage de l'organisation. Dans cette aire, les JSP peuvent évoluer sur l'ensemble de l'espace libre, y compris avec le dévidoir derrière le PI au cours de l'alimentation de la division mixte.

✓ Lors de l'établissement de l'alimentation de la division mixte, l'arrêt du dévidoir est annoncé lorsque l'équipier BAL est "à hauteur du PI". Par ces termes, les jurys comprennent que le chef d'équipe BAL doit annoncer son ordre ***« Halte »*** au moment où le dévidoir est dans le carré tracé à cet effet à proximité du PI. Le dévidoir sera considéré correctement stoppé dans le carré si, au moment où le dévidoir est totalement arrêté, le bas des deux roues touchent le sol, simultanément dans le carré (les lignes faisant parties de la zone d'arrêt). L'équipier BAL doit arrêter sans attendre le dévidoir à l'ordre ***« Halte »*** même s'il n'est pas à proximité du PI.

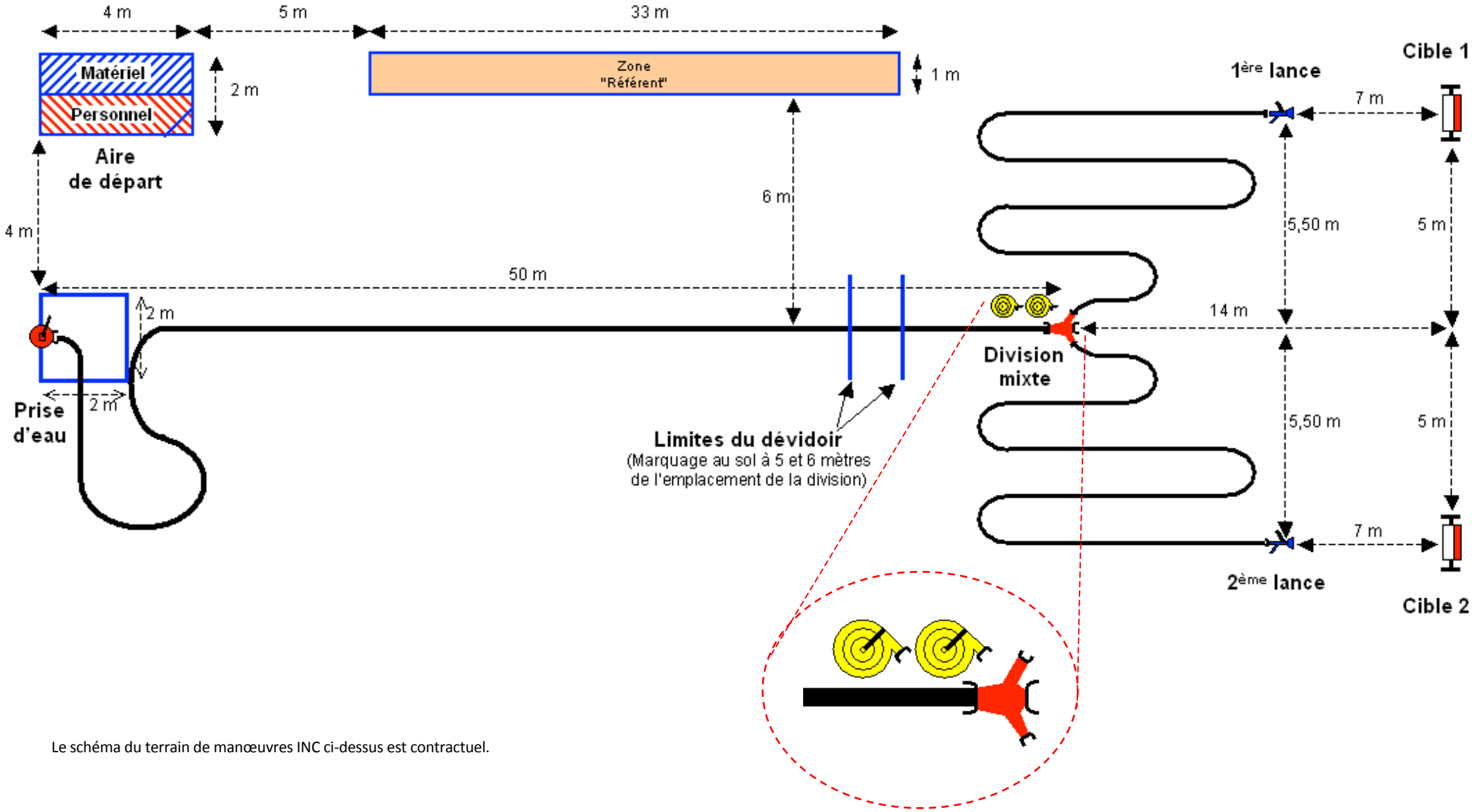
✓ Une fois la fin de la manœuvre annoncée par le chef de détachement (***« Fermez, Démontez, Roulez »***), les jurys stoppent tout jugement et ne prennent plus en compte une action postérieure des JSP, prévue dans la chronologie de la manœuvre. Tout comportement des JSP ou du référent après l'arrêt de la manœuvre, jugé déplacé ou inadmissible, peut amener les jurys à ne pas accorder les points de fair-play.

✓ Toutes les actions supplémentaires et/ou tous les oublis réalisés par les JSP, non mentionnés dans ce règlement ou dans les grilles de bonification, ne peuvent pas faire l'objet d'une retenue de points de la part des jurys.

✓ Le fair-play et le savoir-être se caractérise par un comportement honnête, droit, poli, non extravagant et recouvre à la fois le respect des règles, des décisions des juges, du public et de l'esprit du concours, mais aussi la loyauté, la maîtrise de soi et la dignité dans la victoire comme dans la défaite.

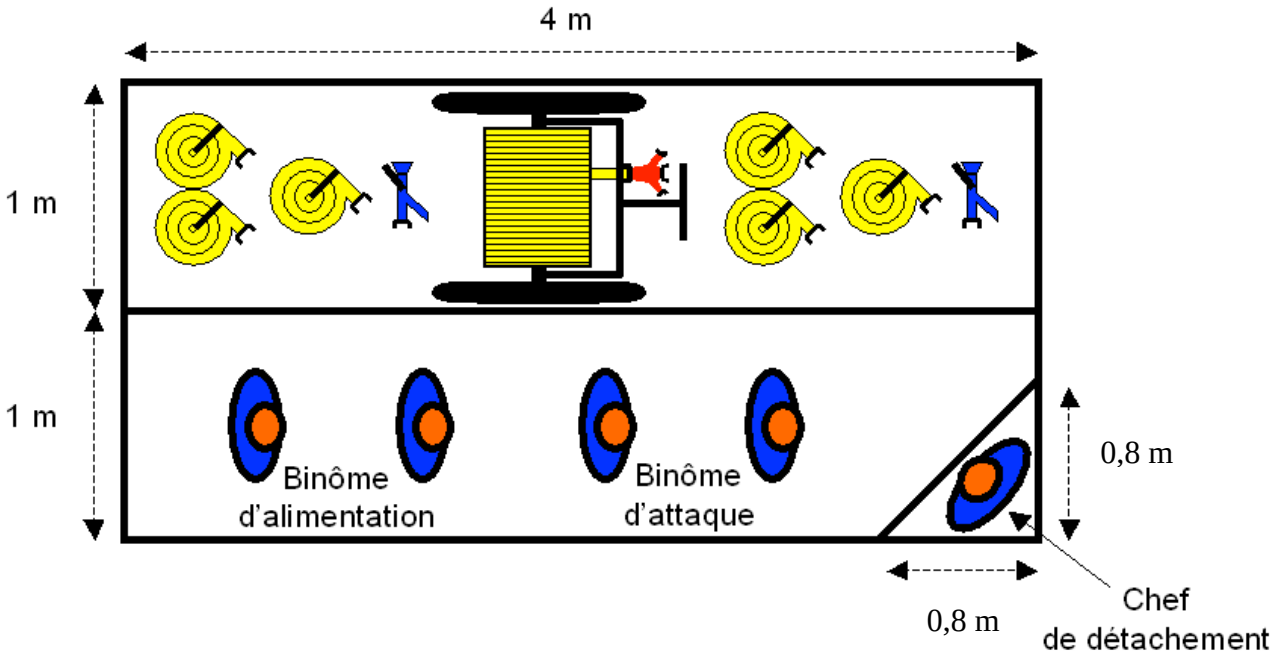
SCHEMAS TECHNIQUES DU TERRAIN DE MANŒUVRES INCENDIE

Le terrain de manœuvres incendie



Le schéma du terrain de manœuvres INC ci-dessus est contractuel.

L'aire de départ



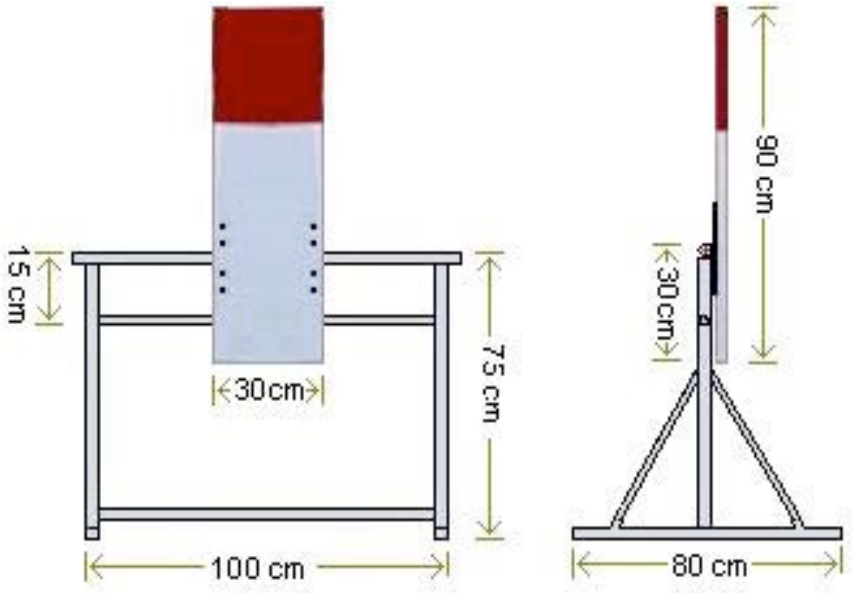




Les photos ci-dessus sont contractuelles et servent de référence pour juger du placement du matériel et des personnels dans l'aire de départ. Il est à noter que :

. Les lances sont fermées, posées au sol et non raccordées aux tuyaux,
. Les tuyaux sont posés à plat au sol, non raccordés entre eux,
. Les tubulures de la division mixte sont fermées.

Les cibles





REGLEMENT DU CONCOURS DE MANŒUVRES SECOURISME

(basé sur les recommandations relatives aux 1er secours)

Terrain de manœuvres (Cf. schéma du terrain de manœuvres secourisme)

Le terrain de manœuvres secourisme se décompose en trois aires distinctes :

- Une aire de départ représentée par deux rectangles de 1m x 4m, matérialisés au sol, dans lesquels l'équipe prend place avec son matériel pour débuter l'épreuve,
- Une aire de manœuvres représentée par un carré de 4m x 4m, matérialisé au sol, dans lequel l'équipe met en œuvre les gestes de premiers secours en fonction du thème,
- Une zone « référent » représentée par un couloir de 4m x 1m, matérialisé au sol, dans lequel l'animateur désigné comme le « référent secourisme » se place pour observer la manœuvre de son équipe.

Les deux aires (départ et manœuvres) sont distantes de 15 mètres.

Présentation de l'équipe

A l'appel du détachement, les JSP placent leur matériel conformément au schéma et s'alignent à leurs emplacements respectifs, dans l'aire réservée à cet effet en vue de leur présentation aux jurys.

Le chef de détachement se met au garde à vous, place son équipe au garde à vous avec l'ordre ***« Garde à vous »*** puis présente au jury son détachement, tous dans la même tenue, avec l'ordre (sans hurler) ***« A vos rangs, à vos fonctions »***.

A partir de ce moment, tous les manœuvrants annoncent leur fonction : ***« Chef de détachement secourisme »***
« Equipier secourisme n°1 »
« Equipier secourisme n°2 »
« Equipier secourisme n°3 »

Pour tous les personnels en position de garde à vous, aucun mouvement n'est toléré.
Pour toute la durée de la manœuvre, les ordres sont annoncés clairement et distinctement mais sans hurler.

Début de la manœuvre

L'ordre de départ de la manœuvre est donné par le jury en annonçant ***« Vous pouvez débuter la manœuvre »***. A partir de ce moment-là, le chef de détachement peut annoncer ***« En reconnaissance »*** et débuter la manœuvre.

Remarque

Pour éviter toute difficulté que pourraient rencontrer les JSP quant au port de gants à usage unique de taille trop grande par rapport à la taille de leurs mains, il ne sera pas demandé aux jeunes de porter des gants à usage unique, d'autant plus que les victimes ne présentent aucun saignement.
Dans un souci d'équité totale, toutes les équipes de secourisme auront la possibilité de se familiariser avec le casque du motard, de choisir ou de régler la taille du collier cervical ou encore d'essayer le DAE pendant quelques minutes avant leur manœuvre.

SECOURISME – THEME 1
CONDUITE A TENIR FACE A UNE VICTIME INCONSCIENTE QUI RESPIRE

Scénario

Un motard casqué vient d'être retrouvé allongé dans un champ en contrebas de la chaussée suite à un accident de 2 roues.

Victime

La victime est un formateur aux 1er secours fourni par l'organisateur.
Allongée à plat dos sur le sol, elle porte un casque intégral (visière relevée) et possède une jambe légèrement pliée mais non coincée sous la deuxième, les yeux fermés, la tête en position neutre.
La victime ne parle pas, ne réagit pas et respire amplement.

Opérateur téléphonique

L'opérateur téléphonique est un membre du jury.
Au moment de l'échange téléphonique avec le JSP, il ne peut seulement dire que *« Allô, bonjour »* et *« Vous pouvez raccrocher »* (suite à la demande du chef de détachement).
Il ne montre aucun sentiment au son de sa voix.

Matériel fourni par l'organisateur

Un casque de motard intégral,
Un coussin à placer sous la tête de la victime en PLS,
Deux couvertures,
Deux téléphones dont celui du JSP branché sur un système d'enregistrement,
Un panneau d'identification du lieu de manœuvre mentionnant également un numéro de contre-appel.

Maquillage

Aucun maquillage.
La victime ne portera pas de lunettes.

Risque potentiel

Aucun risque de surraccident nécessitant une protection particulière.

CHRONOLOGIE ET ROLE DE CHAQUE MANŒUVRANT

THEME 1 – CONDUITE A TENIR FACE A UNE VICTIME INCONSCIENTE QUI RESPIRE (Procédure 04 P 01 recommandations relatives aux 1er secours)

Chef de Détachement Secourisme	**Equipier n°1**	**Equipier n°2**	**Equipier n°3**
Phase A : La présentation au jury			
Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ
Se met au garde à vous et ordonne à son personnel : ***« Garde à vous »***			
	Se met au garde à vous	Se met au garde à vous	Se met au garde à vous
Annonce : ***« A vos rangs, à vos fonctions »***			
Annonce : ***« Chef de détachement secourisme »***			
	Annonce : ***« Equipier secourisme n°1 »***		
		Annonce : ***«Equipier secourisme n°2 »***	
			Annonce : ***« Equipier secourisme n°3»***
Attend l'ordre du jury pour débuter la manœuvre			
Action 1 : La reconnaissance			
Après l'ordre du jury, annonce ***« En reconnaissance »*** et se dirige vers l'aire de manœuvre			
	Suit le chef de détachement	Prend une couverture, le coussin et suit l'équipier n°1	Prend une couverture, le collier cervical et suit l'équipier n°2

Arrivé à proximité de l'aire de manœuvre, commande ***« Halte »***			
	A l'ordre ***« Halte »***, s'arrête derrière le chef de détachement	A l'ordre ***« Halte »***, s'arrête derrière l'équipier n°1	A l'ordre ***« Halte »***, s'arrête derrière l'équipier n°2
Analyse la situation en faisant le tour complet de la victime, en la regardant mais sans la toucher			
Action 2 : Le maintien de la tête de la victime en position neutre			
Commande ***« Equipier n°1, assurez le maintien de la tête de la victime »***			
	Assure le maintien de la tête de la victime casquée à deux mains (Fiche Technique FT 07 M 01)		
Action 3 : Le contrôle de la conscience			
Commande ***« Equipier n°2, assurez le bilan de la victime »*** et reste à proximité de la situation			
		Apprécie l'état de conscience de la victime (Fiche Technique FT 01 R 01)	
		Annonce distinctement à voix haute ***« Victime inconsciente »***	
Action 4 : Le retrait du casque			
Commande aux deux équipiers ***« Equipier n°1 et n°3, procédez au retrait du casque à deux secouristes »***			
	Réalise le retrait du casque avec l'aide de l'équipier n°3 (Fiche Technique FT 07 R 02)		Réalise le retrait du casque avec l'aide de l'équipier n°1 ((Fiche Technique FT 07 R 02)
	A la fin du retrait du casque, assure le maintien de la tête de la victime (Fiche Technique FT 07 M 01)		

Action 5 : La Libération des Voies Aériennes			
	Assure la Libération des Voies Aériennes par élévation du menton sans bascule de la tête en arrière (Fiche Technique FT 04 L 03)		
Action 6 : Le contrôle de la respiration et du pouls			
		Apprécie simulltanément la respiration et le pouls de la victime (Fiche Technique FT 01 R 01)	
		Annonce distinctement à voix haute ***« La victime respire »***	
Action 7 : La pose du collier cervical			
Commande ***« Equipier n°1 et n°3, procédez à la pose du collier cervical»***			
	Assure le maintien de la tête de la victime en position neutre		Réalise la pose du collier cervical (Fiche Technique FT 07 P 02)
Action 8 : La mise en Position Latérale de Sécurité **Action 9 : La transmission du bilan secouriste**			
Commande ***« Equipier n°1 et n°2, placez la victime en Position Latérale de Sécurité »***			
Va transmettre par téléphone son bilan secouriste et demander un renfort médicalisé (N° potentiels : 18, 112, 15)	Toujours placé à la tête de la victime, dirige la mise en PLS de la victime (Fiche Technique FT 06 P 02)	Procède à la mise en PLS de la victime avec l'aide de l'équipier n°1 ((Fiche Technique FT 06 P 02)	
Action 10 : La surveillance et la protection de la victime			
	Continue le maintien de la tête de la victime	Contrôle la respiration de la victime	
		Protège la victime avec les couvertures avec l'aide de l'équipier n°3	Protège la victime avec les couvertures avec l'aide de l'équipier n°2

Phase B : La fin de la manœuvre			
Annonce aux jurys ***« Les secours médicalisés sont prévenus, nous les attendons »***			
LES JURYS ANNONCENT L'ARRIVEE DES SECOURS MEDICALISES – FIN DE LA MANŒUVRE DE SECOURISME			

Eléments obligatoires du bilan secouriste : Le lieu de l'intervention et le numéro de contre appel
Les circonstances de l'intervention (Accident de deux roues seul en cause)
L'état de la victime (Victime inconsciente qui respire)
Les gestes effectués (Retrait du casque, pose d'un collier cervical et mise en PLS)
La demande de moyen (Renfort médicalisé)

Avant de raccrocher, le chef de détachement interrogera l'opérateur téléphonique pour savoir s'il peut raccrocher : ***« Est-ce que je peux raccrocher ? »*** .

FICHE DE BONIFICATION SECOURISME (140 points)

THEME 1 – CONDUITE A TENIR FACE A UNE VICTIME INCONSCIENTE QUI RESPIRE

Nom de l'équipe : ..... **Département** : .....

	Actions de l'équipe (items)	Validation de l'item	Points à cumuler
1	**Phase A : La présentation au jury de l'équipe est effectuée**		**3**
2	Le placement des JSP et du matériel dans l'aire de départ est conforme au règlement		1
3	L'habillement des JSP est réglementaire, standard et uniforme, conformément à l'article 23		1
4	Les fonctions annoncées sont correctes		1
5	Tous les JSP sont présentés au garde à vous		1
6	L'ordre de départ du jury est attendu avant de commencer la manœuvre		1
7	**Action 1 : La reconnaissance est effectuée dans sa totalité conformément au règlement**		**8**
8	Les ordres sont exacts		1
9	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
10	La prise de matériel au départ est correcte (qui et quoi)		1
11	Le comportement de chaque intervenant est conforme au règlement		1
12	**Action 2 : Le maintien de la tête en position neutre est effectué tout au long de la manœuvre**		**8**
13	Les ordres sont exacts		1
14	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
15	La position de chaque intervenant est conforme à la fiche technique FT 07 M 01		1
16	Les gestes techniques sont conformes à la fiche technique FT 07 M 01		1
17	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 07 M 01		1
18	**Action 3 : Le contrôle de la conscience est effectué**		**8**
19	Les ordres sont exacts		1
20	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
21	La position de chaque intervenant est adptée à l'action		1
22	Les gestes sont conformes à la fiche technique FT 01 R 01		1
23	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 01 R 01		1
24	Le résultat du contrôle est annoncé à l'équipe		1
25	**Action 4 : Le retrait du casque est effectué**		**8**
26	Les ordres sont exacts		1
27	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
28	La position de chaque intervenant est conforme à la fiche technique FT 07 R 02		1
29	Les gestes techniques sont conformes à la fiche technique FT 07 R 02		1
30	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 07 R 02		1
31	**Action 5 : La Libération des Voies Aériennes est effectuée**		**8**
32	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
33	La position de chaque intervenant est conforme à la fiche technique FT 04 L 03		1
34	Les gestes techniques sont conformes à la Fiche technique FT 04 L 03		1
35	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 04 L 03		1
36	**Action 6 : Le contrôle de la respiration et du pouls carotidien est effectué simultanément**		**8**
37	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
38	La position de chaque intervenant est conformes à la fiche technique FT 01 R 01		1
39	Les gestes techniques sont conformes à la fiche technique FT 01 R 01		1
40	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 01 R 01		1
41	Le résultat du contrôle est annoncé à l'équipe		1
42	**Action 7 : La pose du collier cervical est effectuée**		**8**
43	Les ordres sont exacts		1
44	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
45	La position de chaque intervenant est conforme à la fiche technique FT 07 P 02		1
46	Les gestes techniques sont conformes à la fiche technique FT 07 P 02		1
47	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 07 P 02		1

48	**Action 8 : La victime est placée en Position Latérale de Sécurité**		**8**
49	Les ordres sont exacts		1
50	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
51	La position de chaque intervenant est conforme à la fiche technique FT 06 P 02		1
52	Les gestes techniques sont conformes à la fiche technique FT 06 P 02		1
53	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 06 P 02		1
54	**Action 9 : Le bilan secouriste est transmis au 18, 15 ou 112**		**8**
55	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
56	Tous les éléments obligatoires du bilan sont annoncés		1
57	Le JSP demande l'autorisation de raccrocher		1
58	**Action 10 : La surveillance et la protection de la victime sont effectuées totalement**		**8**
59	Chaque JSP respecte son rôle défini lors du tirage au sort		1
60	Les gestes technqiues sont conformes aux recommandations relatives aux 1er secours		1
61	**Phase B : La fin de la manœuvre est annoncée**		**2**
62	Les ordres sont exacts		1

63	**Le référent secourisme et les JSP de l'équipe font preuve de fair-play et de savoir-être**		**5**

RECAPITULATIF DES POINTS OBTENUS

Phase A validée		x 3 points	
Nombre d'actions validées		x 8 points	
Phase B validée		x 2 points	
Nombre de points de bonification		x 1 point	
Points du fair-play		x 5 points	
		Nombre de points obtenus par l'équipe	

PRISE EN COMPTE ET EMARGEMENT

Jury N°		**Heure de prise en compte des points**	
Nom du responsable du jury		**Nom du référent secourisme**	
Signature du responsable du jury		**Signature du référent**	



CADRAGE ET INFORMATIONS DIVERSES
SECOURISME THEME 1

✓ En fonction des postes occupés, les manœuvrants doivent donner des ordres ou annoncer des missions. La totalité des termes, rédigés en gras et en italique dans ce règlement, doit au minimum être précisément exprimée au cours de la manœuvre secourisme. Par contre, les équipes ne pourront pas être pénalisées si elles utilisent des termes supplémentaires. (Exemple : Nom de l'équipe lors de la présentation)

✓ Tous les JSP composant l'équipe portent une tenue réglementaire, standard et uniforme (Art. 23). Tout signe distinctif ajouté à la tenue de base doit être porté à l'identique par tous les JSP de l'équipe (insigne, pucelle, écusson, bande velcro, …). Seuls les velcros des grades de JSP peuvent être différents tant sur la couleur, sur la taille que sur l'emplacement sur la tenue.

✓ Lors de la reconnaissance, le chef de détachement doit faire le tour complet de la victime. Il peut pour ce faire pénétrer à l'intérieur du carré de manœuvre.

✓ Pour le contrôle de la conscience, l'équipier n°2 doit être agenouillé (1 ou 2 genoux au sol), au niveau du tronc de la victime, de façon à être dans une position facilitant la prise de main de la victime.

✓ Conformément aux recommandations relatives aux premiers secours, le contrôle du pouls doit être effectué en même temps que la recherche de la respiration.

✓ Le thème n°1 est basé sur un accident de 2 roues. Le motard est retrouvé casqué et allongé en contrebas de la chaussée. La suspicion d'un traumatisme de la colonne cervicale chez une personne inconsciente oblige à appliquer la technique FT 04 L 03 des recommandations relatives aux 1er secours, pour réaliser la libération des voies aériennes. Cela consiste à ne faire uniquement qu'une élévation du menton sans bascule de la tête en arrière.

✓ Comme précisé dans le règlement, dans un souci d'équité totale, toutes les équipes de secourisme auront la possibilité de choisir ou de régler la taille du collier cervical avant leur manœuvre. De ce fait, la prise de mesure n'est pas demandée durant la manœuvre et ne sera en tout état de cause pas jugée.

✓ La recherche de la respiration ne doit pas durer plus de 10 secondes. Le décompte peut se faire, à voix haute comme à voix basse, par l'un des membres de l'équipe de secourisme avec ou sans montre mais obligatoirement sans chronomètre. Durant cet intervalle, la victime s'attachera à avoir une respiration ample, sans ambiguïté avec une fréquence de plus de 2 mouvements respiratoires complets sur les 10 secondes.

✓ Conformément aux fiches techniques, aucune notion de durée n'est définie pour effectuer le contrôle de la respiration lors de la surveillance.

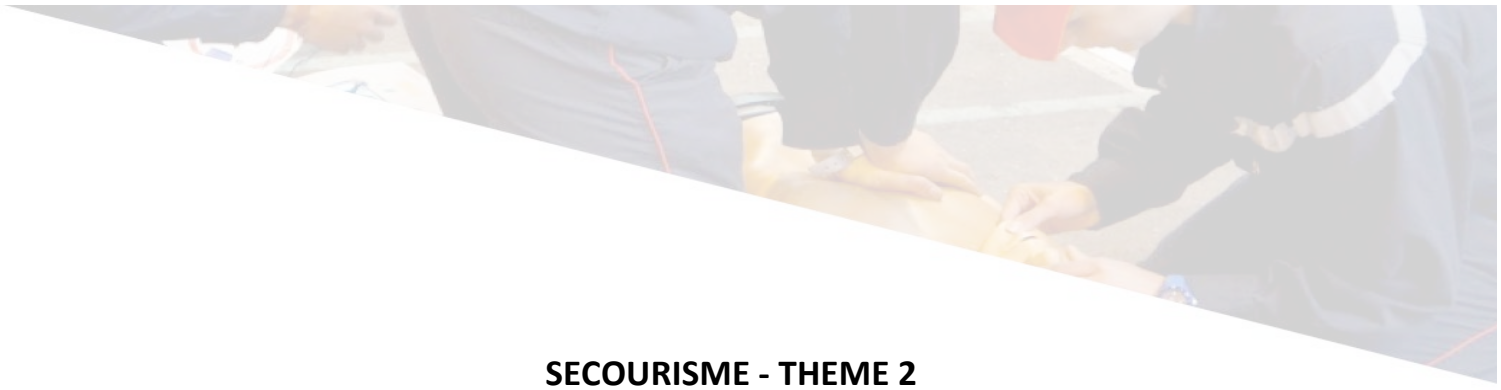
✓ La victime sera considérée couverte dès lors que l'ensemble des parties de son corps, des épaules aux pieds, sont sous la ou les couvertures.

✓ Dans le cas où le chef de détachement oublie d'annoncer à la fin de la manœuvre « ***Les secours médicalisés sont prévenus, nous les attendons*** », le jury attendra au moins 2 minutes après la dernière action des équipes avant d'arrêter de juger et de mettre fin à la manœuvre en cours.

✓ Une fois la fin de la manœuvre annoncée par le chef de détachement (« ***Les secours médicalisés sont prévenus, nous les attendons*** »), les jurys stopperont tout jugement et ne prendront plus en compte une action postérieure des JSP prévue dans la chronologie de la manœuvre. Tout comportement des JSP ou du référent après l'arrêt de la manœuvre, jugé déplacé ou inadmissible, peut amener les jurys à ne pas accorder les points de fair-play.

✓ Toutes les actions supplémentaires et/ou tous les oublis réalisés par les JSP, non mentionnés dans ce règlement ou dans les grilles de bonification, ne peuvent pas faire l'objet d'une retenue de points de la part des jurys.

✓ Le fair-play et le savoir-être se caractérise par un comportement honnête, droit, poli, non extravagant et recouvre à la fois le respect des règles, des décisions des juges, du public et de l'esprit du concours, mais aussi la loyauté, la maîtrise de soi et la dignité dans la victoire comme dans la défaite.



SECOURISME - THEME 2
CONDUITE A TENIR FACE A UNE VICTIME QUI PRESENTE UN ARRET CARDIAQUE

Scénario

Une personne qui se séchait les cheveux, vient d'être retrouvée inanimée avec le sèche-cheveux encore branché dans la main.

Victime

La victime est un mannequin (tronc + bras + jambes) fourni par l'organisateur.
La victim est allongée à plat dos sur le sol avec le sèche-cheveux dans la main.

Opérateur téléphonique

L'opérateur téléphonique est un membre du jury.
Au moment de l 'échange téléphonique avec le JSP, il ne peut seulement dire que *« Allô, bonjour »* et *« Vous pouvez raccrocher »* (suite à la demande du chef de détachement).
Il ne montre aucun sentiment au son de sa voix.

Matériel fourni par l'organisateur

Un mannequin (tronc + bras + jambes) homologué sans ordinateur muni d'un écran facial pour les insufflations,
Un Défibrillateur Automatisé Externe de formation (Défibrillateur Semi-Automatique),
Un sèche-cheveux,
Un disjoncteur,
Une prise de courant,
Deux téléphones dont celui du JSP branché sur un système d'enregistrement,
Un panneau d'identification du lieu de manœuvre mentionnant également un numéro de contre-appel.

Maquillage

Aucun maquillage.
La victime ne portera pas de lunettes.

Risque potentiel

Risque électrique avec le sèche-cheveux encore branché.

CHRONOLOGIE ET ROLE DE CHAQUE MANŒUVRANT

THEME 2 – CONDUITE A TENIR FACE A UNE VICTIME QUI PRESENTE UN ARRET CARDIAQUE (Procédure 04 A 01 des recommandations relatives aux 1er secours)

Chef de Détachement Secourisme	**Equipier n°1**	**Equipier n°2**	**Equipier n°3**
Phase A : La présentation au jury			
Se place à son emplacement dans l'aire de départ	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ	Une fois le matériel mis en place, se place à son emplacement dans l'aire de départ
Se met au garde à vous et ordonne à son personnel : ***« Garde à vous »***			
	Se met au garde à vous	Se met au garde à vous	Se met au garde à vous
Annonce : ***« A vos rangs, à vos fonctions »***			
Annonce : ***« Chef de détachement secourisme »***			
	Annonce : ***« Equipier secourisme n°1 »***		
		Annonce : ***« Equipier secourisme n°2 »***	
			Annonce : ***« Equipier secourisme n°3 »***
Attend l'ordre du jury pour débuter la manœuvre			
Action 1 : La reconnaissance			
Après l'ordre du jury, annonce ***« En reconnaissance »*** et se dirige vers l'aire de manœuvre			
	Prend le DAE et suit le chef de détachement	Suit l'équipier n°1	Suit l'équipier n°2
Arrivé à proximité de l'aire de manœuvre, commande ***« Halte »***			

	A l'ordre ***« Halte »***, s'arrête derrière le chef de détachement	A l'ordre ***« Halte »***, s'arrête derrière l'équipier n°1	A l'ordre ***« Halte »***, s'arrête derrière l'équipier n°2
Analyse la situation en faisant le tour de la victime en la regardant mais sans la toucher, ni toucher le fil électrique, ni toucher le sèche-cheveux			
Action 2 : La protection électrique			
Au moment où il constate la présence du risque électrique, coupe le disjoncteur, débranche le sèche-cheveux et le place en dehors du carré de manœuvre			
Action 3 : Le contrôle de la conscience			
Une fois la reconnaissance terminée, commande ***« Equipier n°1, assurez le bilan de la victime »*** et reste à proximité de la situation			
	Apprécie l'état de conscience de la victime et annonce distinctement à voix haute ***« Victime inconsciente »*** (Fiche Technique FT 01 R 01)		
Action 4 : La libération des Voies Aériennes			
	Assure la Libération des Voies Aériennes en basculant la tête en arrière avec élévation du menton (Fiche Technique FT 04 L 02)		
Action 5 : Le contrôle de la respiration et du pouls carotidien			
	S'assure simultanément de l'absence de respiration et de pouls (Fiche Technique FT 01 R 01) Annonce distinctement à voix haute ***« Victime en arrêt cardiaque »***		

Action 6 : La réanimation cardio-pulmonaire **Action 7 : La transmission du bilan secouriste** **Action 8 : La mise en œuvre du Défibrillateur Automatique Externe**			
Commande ***« Equipier n°2 et n°3, procédez à la RCP »*** puis commande ***«Equipier n°1, placez le DAE sur la victime »***			
Va transmettre par téléphone son bilan secouriste et demander un renfort médicalisé (N° potentiels : 18, 112, 15)	Devient l'opérateur DAE et met en oeuvre le DAE (Fiche technique FT 04 U 01)	Débute la RCP avec l'aide de l'équipier n°3 (Fiche technique FT 04 C 02) (Fiche Technique FT 04 V 01)	Débute la RCP avec l'aide de l'équipier n°2 ((Fiche technique FT 04 C 02) (Fiche Technique FT 04 V 01)
	Au moment de l'analyse du rythme cardiaque, sur ordre du DAE, annonce ***« Ne touchez pas la victime, écartez-vous »***		
		Stoppe les manœuvres de RCP sur ordre de l'équipier n°1 et s'écarte de la victime pour permettre l'analyse du DAE	Stoppe les manœuvres de RCP sur ordre de l'équipier n°1 et s'écarte de la victime pour permettre l'analyse du DAE
	Sur indication du DAE, demande aux équipiers de se tenir à distance en annonçant ***« Ecartez-vous »*** et délivre le choc		
		Juste après le choc, reprend immédiatement la RCP avec l'aide de l'équipier n°3 sans rechercher les signes de la circulation	Juste après le choc, reprend immédiatement la RCP avec l'aide de l'équipier n°2 sans rechercher les signes de la circulation
	Sur ordre du DAE, annonce ***« Ne touchez pas la victime, écartez-vous »***		
Phase A : La présentation au jury			
Dès le début de la 2ème analyse, annonce aux jurys ***« Les secours médicalisés sont prévenus, nous les attendons »***			
LES JURYS ANNONCENT L'ARRIVEE DES SECOURS MEDICALISES - FIN DE LA MANŒUVRE DE SECOURISME			

Eléments obligatoires du bilan secouriste : Le lieu de l'intervention et le numéro de contre appel
Les circonstances de l'intervention (Electrisation à cause d'un sèche-cheveux)
L'état de la victime (Victime en arrêt cardiaque)
Les gestes effectués (RCP, mise en place du DAE)
La demande de moyen (Renfort médicalisé)

Avant de raccrocher, le chef de détachement interrogera l'opérateur téléphonique pour savoir s'il peut raccrocher : ***« Est-ce que je peux raccrocher ? »***.

Nota : Le DAE de formation sera programmé pour effectuer un choc après chaque analyse du rythme cardiaque.

FICHE DE BONIFICATION SECOURISME (140 points)

THEME 2 – CONDUITE A TENIR FACE A UNE VICTIME QUI PRESENTE UN ARRET CARDIAQUE

Nom de l'équipe : ..... **Département** : .....

	Actions de l'équipe (items)	Validation de l'item	Points à cumuler
1	**Phase A : La présentation au jury de l'équipe est effectuée**		**3**
2	Le placement des JSP et du matériel dans l'aire de départ est conforme au règlement		1
3	L'habillement des JSP est réglementaire, standard et uniforme, conformément à l'article 23		1
4	Les fonctions annoncées sont correctes		1
5	Tous les JSP sont présentés au garde à vous		1
6	L'ordre de départ du jury est attendu avant de commencer la manœuvre		1
7	**Action 1 : La reconnaissance est effectuée dans sa totalité conformément au règlement**		**11**
8	Chaque JSP respecte son rôle défini		1
9	Les ordres sont exacts		1
10	La prise de matériel au départ est correcte (qui et quoi)		1
11	Le comportement de chaque intervenant est conforme au règlement		1
12	**Action 2 : La protection électrique est effectuée totalement**		**11**
13	Chaque JSP respecte son rôle défini		1
14	Le comportement de chaque intervenant est conforme au règlement		1
15	**Action 3 : Le contrôle de la conscience est effectué**		**11**
16	Les ordres sont exacts		1
17	Chaque JSP respecte son rôle défini		1
18	Les gestes sont conformes à la fiche technique FT 01 R 01		1
19	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 01 R 01		1
20	Le résultat du contrôle est annoncé à l'équipe		1
21	**Action 4 : La Libération des Voies Aériennes est effectuée**		**11**
22	Chaque JSP respecte son rôle défini		1
22	La position de chaque intervenant est conforme à la fiche technique FT 04 L 02		1
23	Les gestes techniques sont conformes à la fiche technique FT 04 L 02		1
24	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 04 L 02		1
25	**Action 5 : Le contrôle de la respiration et du pouls carotidien est effectué simultanément**		**11**
26	Chaque JSP respecte son rôle défini		1
27	La position de chaque intervenant est conforme à la fiche technique FT 01 R 01		1
28	Les gestes techniques sont conformes à la fiche technique FT 01 R 01		1
29	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 01 R 01		1
30	Le résultat du contrôle est annoncé à l'équipe		1
31	**Action 6 : La réanimation cardio-pulmonaire est réalisée (compressions et insufflations)**		**11**
32	Les ordres sont exacts		1
	Réalisation des compressions		
33	Le JSP respecte son rôle défini		1
34	La position de l'intervenant est conforme à la fiche technique FT 04 C 02		1
35	Les gestes techniques sont conformes à la fiche technique FT 04 C 02		1
36	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche de procédure FT 04 C 02		1
	Réalisation des insufflations		
37	Le JSP respecte son rôle défini		1
38	La position de l'intervenant est conforme à la fiche technique FT 04 V 01		1
39	Les gestes techniques sont conformes à la fiche technique FT 04 V 01		1
40	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 04 V 01		1

41	**Action 7 : Le bilan secouriste est transmis au 18, 15 ou 112**		**11**
42	Chaque JSP respecte son rôle défini		1
43	Tous les éléments obligatoires du bilan sont annoncés		1
44	Le JSP demande l'autorisation de raccrocher		1
45	**Action 8 : Le Défibrillateur Automatique Externe est mis en place et activé correctement**		**11**
46	Chaque JSP respecte son rôle défini		1
47	La position de chaque intervenant est conforme à la fiche technique FT 04 U 01		1
48	La mise en place est conformes à la fiche technique FT 04 U 01		1
49	La chronologie d'exécution des gestes est conforme à la fiche technique FT 04 U 01		1
50	**Phase B : La fin de la manœuvre est annoncée**		**2**
51	Les ordres sont exacts		1

52	**Le référent secourisme et les JSP de l'équipe font preuve de fair-play et de savoir-être**		**5**

RECAPITULATIF DES POINTS OBTENUS

Phase A validée		x 3 points	
Nombre d'actions validées		X 11 points	
Phase B validée		x 2 points	
Nombre de points de bonification		x 1 point	
Points du fair-play		x 5 points	
		Nombre de points obtenus par l'équipe	

PRISE EN COMPTE ET EMARGEMENT

Jury N°	
Nom du responsable du jury	
Signature du responsable du jury	

Heure de prise en compte des points	
Nom du référent secourisme	
Signature du référent	



CADRAGE ET INFORMATIONS DIVERSES
SECOURISME THEME 2

✓ En fonction des postes occupés, les manœuvrants doivent donner des ordres ou annoncer des missions. La totalité des termes, rédigés en gras et en italique dans ce règlement, doit au minimum être précisément exprimée au cours de la manœuvre secourisme. Par contre, les équipes ne pourront pas être pénalisées si elles utilisent des termes supplémentaires. (Exemple : Nom de l'équipe lors de la présentation)

✓ Tous les JSP composant l'équipe portent une tenue réglementaire, standard et uniforme (Art. 23). Tout signe distinctif ajouté à la tenue de base doit être porté à l'identique par tous les JSP de l'équipe (insigne, pucelle, écusson, bande velcro, …). Seuls les velcros des grades de JSP peuvent être différents tant sur la couleur, sur la taille que sur l'emplacement sur la tenue.

✓ Lors de la reconnaissance, le chef de détachement doit faire le tour complet de la victime. Il peut pour ce faire pénétrer à l'intérieur du carré de manœuvre.

✓ Dés qu'il passe à proximité du risque électrique (disjoncteur), sans attendre de faire toute la reconnaissance, il coupe le disjoncteur et débranche le sèche-cheveux. Il termine la reconnaissance à la suite.

✓ La recherche de la respiration et du pouls carotidien ne doit pas durer plus de 10 secondes. Le décompte peut se faire, à voix haute comme à voix basse, par l'un des membres de l'équipe de secourisme avec ou sans montre mais obligatoirement sans chronomètre.
Conformément aux recommandations relatives aux premiers secours, le contrôle du pouls doit être effecctué en même temps que la recherche de la respiration.

✓ Dans le cas où le chef de détachement oublie d'annoncer à la fin de la manœuvre « ***Les secours médicalisés sont prévenus, nous les attendons*** », le jury attendra au moins la fin du 2ème cycle d'analyse par le DAE avant d'arrêter de juger et de mettre fin à la manœuvre en cours.

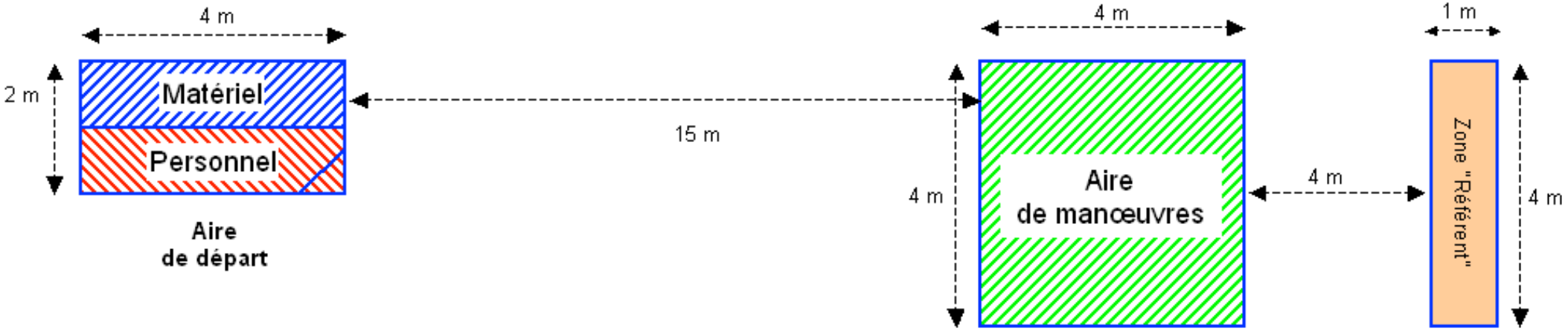
✓ Une fois la fin de la manœuvre annoncée par le chef de détachement (***« Les secours médicalisés sont prévenus, nous les attendons »***), les jurys stopperont tout jugement et ne prendront plus en compte une action postérieure des JSP prévue dans la chronologie de la manœuvre. Tout comportement des JSP ou du référent après l'arrêt de la manœuvre, jugé déplacé ou inadmissible, peut amener les jurys à ne pas accorder les points de fair-play.

✓ Toutes les actions supplémentaires et/ou tous les oublis réalisés par les JSP, non mentionnés dans ce règlement ou dans les grilles de bonification, ne peuvent pas faire l'objet d'une retenue de points de la part des jurys.

✓ Le fair-play et le savoir-être se caractérise par un comportement honnête, droit, poli, non extravagant et recouvre à la fois le respect des règles, des décisions des juges, du public et de l'esprit du concours, mais aussi la loyauté, la maîtrise de soi et la dignité dans la victoire comme dans la défaite.

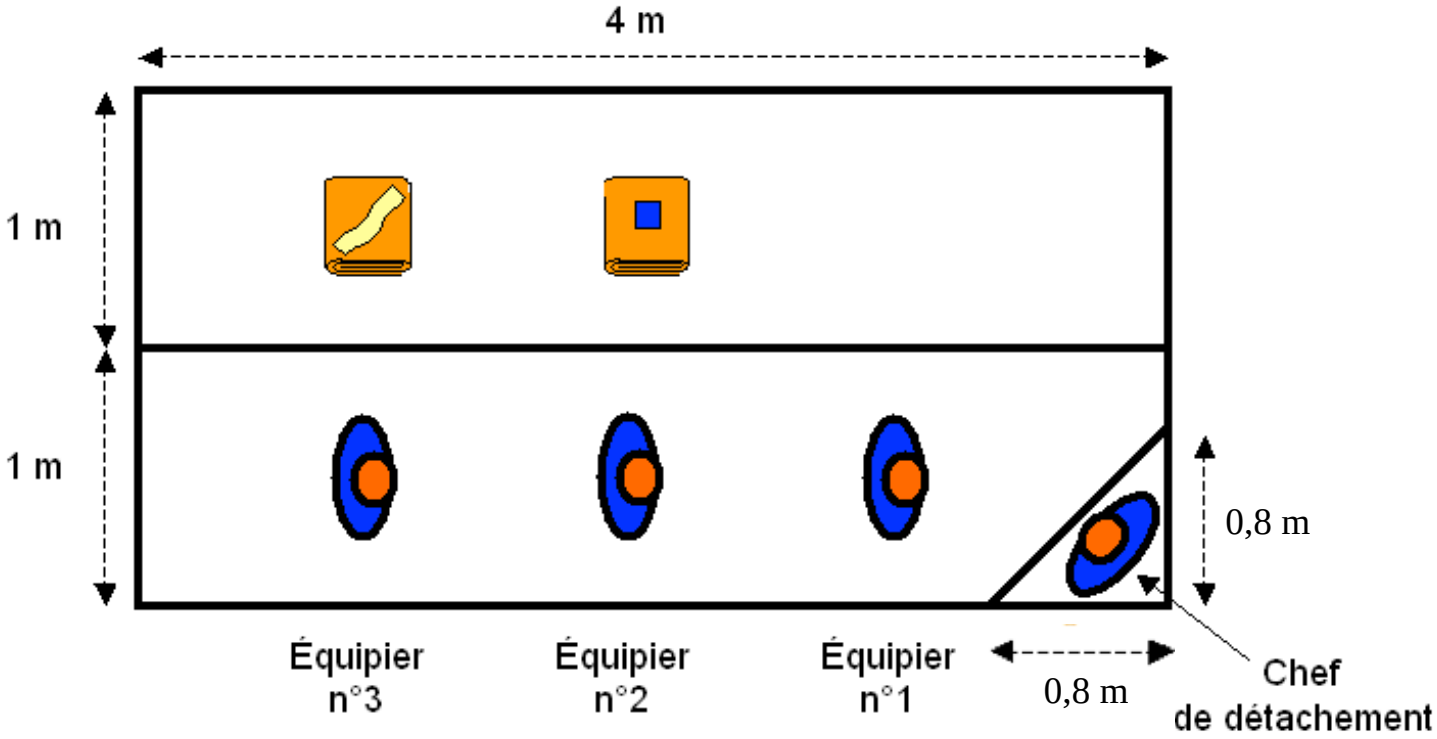
SCHEMAS TECHNIQUES DU TERRAIN DE MANŒUVRES SECOURISME

Le terrain de manœuvres secourisme



Le schéma du terrain de manœuvres SEC ci-dessus est contractuel.

L'aire de départ du thème 1



1 couverture
1 collier cervical posé dessus

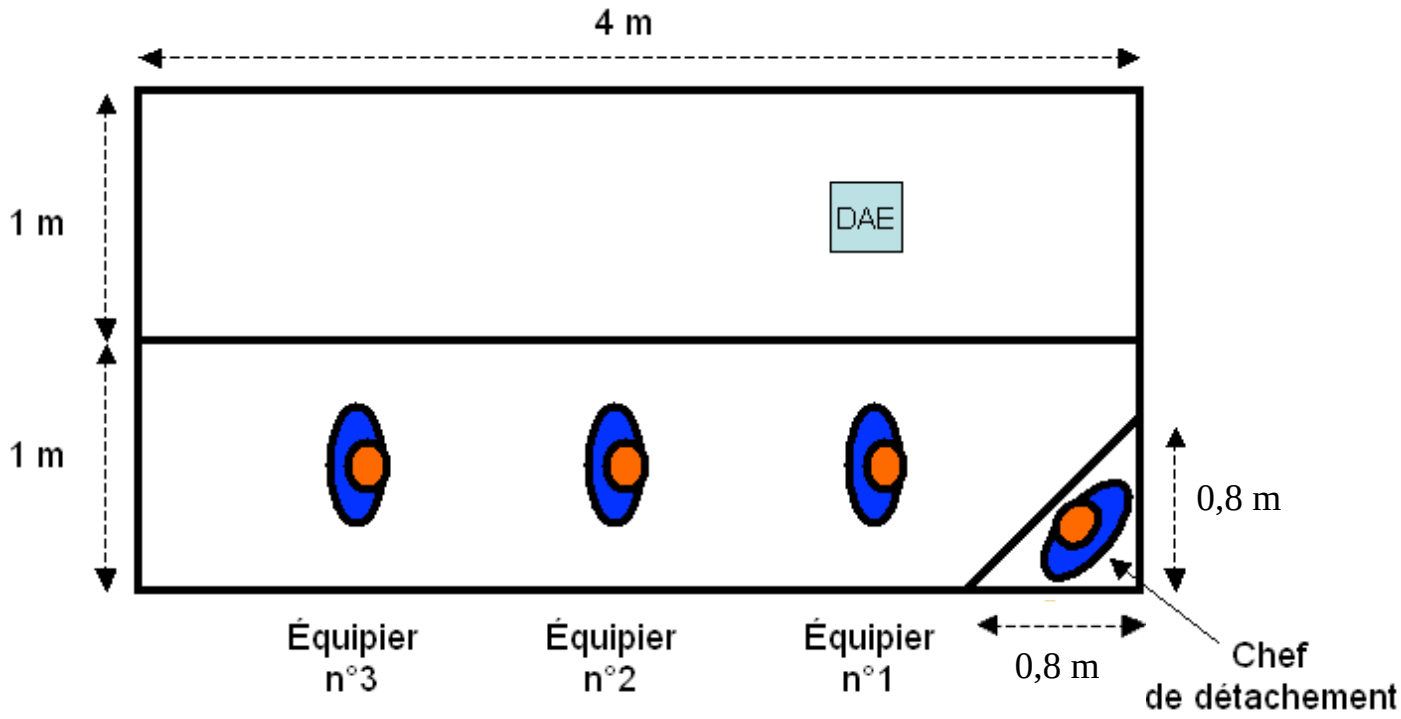
1 couverture
1 coussin





Les photos ci-dessus sont contractuelles et servent de référence pour juger du placement du matériel et des personnels dans l'aire de départ.

L’aire de départ du thème 2

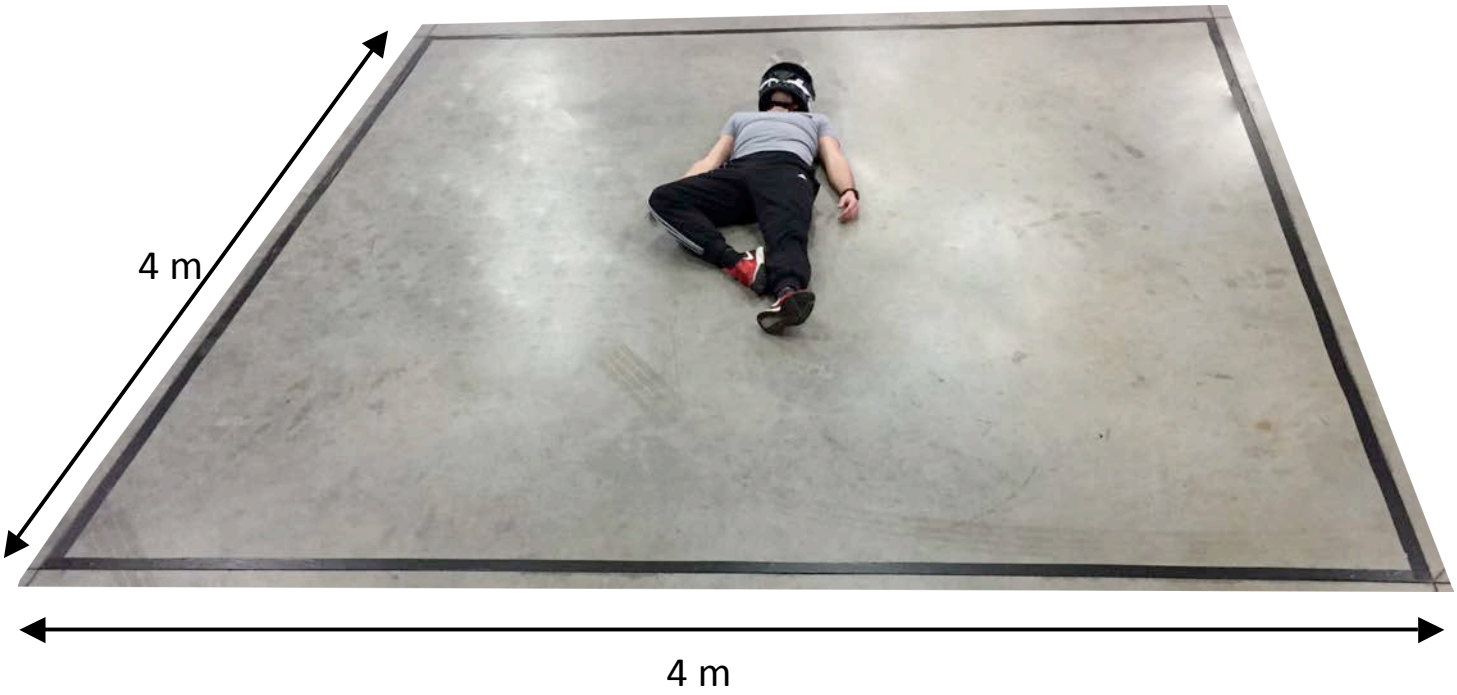






Les photos ci-dessus sont contractuelles et servent de référence pour juger du placement du matériel et des personnels dans l’aire de départ.

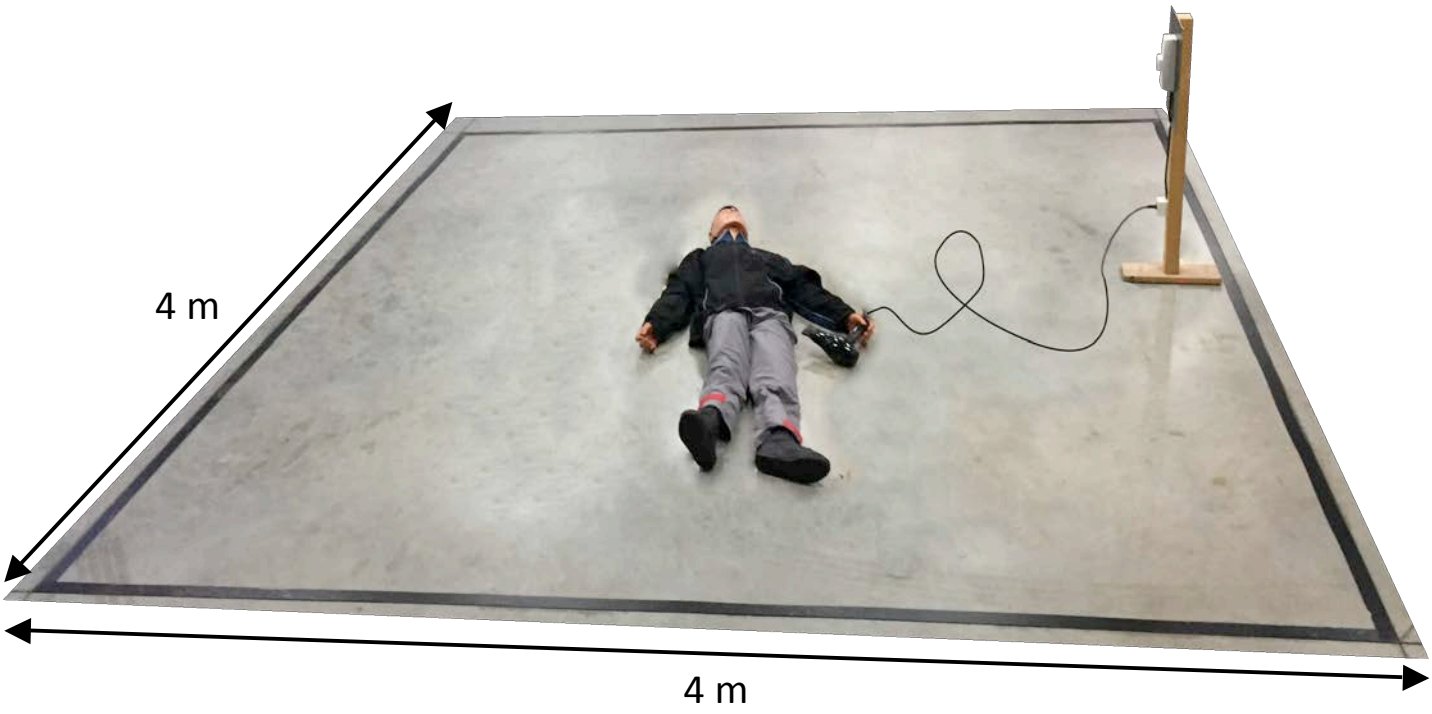
L’aire de manœuvres du thème 1





Les photos ci-dessus sont contractuelles et servent de référence pour juger du placement du matériel et de la victime.

L’aire de manœuvres du thème 2





Les photos ci-dessus sont contractuelles et servent de référence pour juger du placement du matériel et de la victime.



Fédération Nationale SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE

FICHE RECAPITULATIVE D'ATTRIBUTION DES POINTS

Nom de l'équipe : ..... **Département** : .....

Nombre de points obtenus en manœuvre incendie	
Temps de la manœuvre incendie	min sec
Nombre de points obtenus en manœuvre secourisme	
Nombre de points obtenus au questionnaire	
Nombre total de points obtenus par l'équipe	